



AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE
GEMBOUX AGRO BIOTECH-ULg
HABITANT LA FRANCE (AMIGx-FRANCE)



Supprimé:

Supprimé: LA

Supprimé: FACULTE DES SCIENCES
AGRONOMIQUES DE GEMBOUX

AMIGX - FRANCE
Association déclarée le 5 octobre 1994
(JO du 26 octobre 1994)

Statuts

AMICALE DES INGENIEURS ISSUS DE **GEMBOUX AGRO BIOTECH-
ULg**
HABITANT LA FRANCE

Supprimé: LA FACULTE DES
SCIENCES AGRONOMIQUES DE
L'ETAT à GEMBOUX (Belgique)

L'AMIGx-France est une amicale sans but lucratif.

L'AMIGx-France représente, en France, l'A.I.Gx (Association Royale des Ingénieurs issu de Gembloux Agro BioTech-ULg), fondée le 22 juin 1890).

Supprimé: la Faculté des Sciences
Agronomiques de l'Etat à Gembloux

Mis en forme : Police : Times New
Roman

L'abréviation « Ir » est réservée exclusivement aux personnes autorisées à porter le titre d'Ingénieur Civil ou d'Ingénieur Agronome ou d'Ingénieur Chimiste et des Industries Agricoles (Loi du 30 juin 1966).

TITRE I : DENOMINATION – SIEGE - OBJET

Article 1

Il est constitué une Amicale sans but lucratif ayant pour dénomination « Amicale des Ingénieurs issu de Gembloux Agro BioTech-ULg, habitant la France, ci-après dénommée « **AMIGx-France** ».

Supprimé: la Faculté des Sciences
Agronomiques de l'Etat à Gembloux
(Belgique)

Article 2

Le siège de l' **AMIGx-France** est situé au domicile du Trésorier en fonction, Eric PILATTE, situé au 14, Le Parc aux Chênes – 71640 DRACY LE FORT.

Supprimé: Président

Article 3

L'Amicale a pour buts :

- de développer l'esprit de confraternité et d'entraide entre les Ingénieurs, les docteurs et les diplômés de Gembloux Agro BioTech-ULg ou précédemment à l'existence de celle-ci, de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux, de l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux ou de l'Institut Agricole de l'Etat à Gembloux.

Mis en forme : Justifié

Supprimé: la Faculté des Sciences
Agronomiques de l'Etat de Gembloux

Mis en forme : Police : 12 pt

Supprimé: Présidence

Supprimé: Tél./Fax : 03 85 98 07 08 –
Portable : 06 08 75 27 66 – E-mail :
eric.pilatte@wanadoo.fr
¶



AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE
GEMBOUX AGRO BIOTECH-ULg

HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE),

2

- b) d'organiser des réunions culturelles, scientifiques et amicales pour les membres, leur conjoint, famille et amis ;
- c) de garder un lien vivant avec l'A.I.Gx, association-mère.
- d) de servir les intérêts professionnels et de sauvegarder les intérêts matériels de ses membres.
- e) de concourir au perfectionnement des connaissances scientifiques, techniques et professionnelles de ses membres.
- f) de participer au progrès des sciences agronomiques et de leurs applications.

Article 4

Les modalités d'application des présents statuts seront définis dans un règlement d'ordre intérieur.

TITRE II : ASSOCIES – ADMISSIONS – ENGAGEMENTS - SORTIES

Article 5

Le nombre des membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois.

Article 6

- a) Ne pourront être admis comme membres effectifs, que les Ingénieurs, les Docteurs et les diplômés de Gembloux Agro BioTech-ULg.
Pourront être admis comme membres d'honneur, ou membres amicales les personnes étrangères à l'A.I.Gx., apportant un intérêt amical, scientifique ou culturel à l'**AMIGx-France**.
- b) Les noms, prénoms et domiciles des membres seront répertoriés dans une liste tenue au siège de l'**AMIGx-France**, et que tout membre peut consulter.

Article 7

Le montant de la cotisation est fixé, chaque année, pour l'année sociale suivante, par le Conseil d'administration de l'AMIGx lors de la dernière réunion de l'année et approuvée par les membres présents.

Article 8

- a) Est libre de se retirer tout membre qui adresse sa démission au Conseil d'administration de l'AMIGx ;
- b) Est réputé démissionnaire, le membre qui refuse de payer les cotisations qui lui incombent.
- c) Est frappé d'interdiction et est exclu par l'**AMIGx-France**, tout membre qui aurait gravement porté atteinte à l'honneur ou qui, d'une façon quelconque, aurait porté préjudice à l'Amicale ou à son action. L'exclusion est décidée sur rapport du Conseil d'administration par l'Assemblée à la majorité des trois quarts des voix des membres effectifs, présents ou représentés.

AMIGx France c/o Eric PILATTE – 14, Le Parc aux Chênes – 71640 DRACY LE FORT



Supprimé:

Supprimé: AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE LA
FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES
DE GEMBOUX

Supprimé: Association-mère

Mis en forme : Normal, Numéros +
Niveau : 1 + Style de numérotation : a,
b, c, ... + Commencer à : 1 +
Alignement : Gauche + Alignement :
0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm
+ Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Police :12 pt

Mis en forme : Police :12 pt

Supprimé: et

Supprimé: la Faculté des Sciences
Agronomiques de l'Etat à Gembloux
(Belgique)

Supprimé: comité

Supprimé: Comité

Supprimé: e

Supprimé: Comité

Supprimé: Présidence

Supprimé: Tél./Fax : 03 85 98 07 08
– Portable : 06 08 75 27 66 – E-mail :
eric.pilatte@wanadoo.fr



AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE
GEMBOUX AGRO BIOTECH-ULg
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE),

3



Supprimé:

Supprimé: AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE LA
FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES
DE GEMBOUX
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE)

Article 9

Les membres démissionnaires, exclus ou sortants, ainsi que les héritiers d'un membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social, et ils ne peuvent réclamer le montant des cotisations versées par eux ou par leur auteur. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

TITRE III : ADMINISTRATION – GESTION JOURNALIERE

Supprimé: – – –Saut de page– – –

Article 10

- a) L'**AMIGx-France** est administrée par un **Conseil d'administration** composé de 5 membres : un président, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire **général**, pour un mandat de **trois** ans, tous élus par les membres, rééligibles ou révocables par eux.
- b) Les membres de l'**AMIGx-France** doivent être domiciliés en France et donner leur démission lorsqu'ils quittent le pays.

Supprimé: Comité

Supprimé: deux

Article 11

- a) Le **Conseil d'administration** se réunit sur convocation du président ou du secrétaire **général**.
- b) Le président représente l'**AMIGx-France** et dirige les séances du **Conseil d'administration**.
- c) En cas d'absence du président, le vice-président remplit ses fonctions. En cas d'absence simultanée du président et des vice-présidents, la présidence appartient au membre comptant le plus grand nombre d'années d'affiliation à l'amicale.

Supprimé: Comité

Supprimé: comité

Article 12

Le **Conseil d'administration** fixe l'ordre du jour des activités de l'Amicale. Il veille à l'observation des statuts et de la loi, gère le budget. Il représente l'**AMIGx-France** dans tous les actes de la vie sociale.

Supprimé: Comité

TITRE IV : ASSEMBLEE GENERALE

Article 13

L'Assemblée Générale a notamment dans sa compétence :

- a) l'approbation et les modifications des statuts et du règlement d'ordre intérieur ;
- b) la nomination et la révocation des Membres du **Conseil d'administration** ;
- c) l'approbation du budget et des comptes ;
- d) la dissolution volontaire de l'Amicale ;

Supprimé: Comité

Supprimé: Présidence

Supprimé: Tél./Fax : 03 85 98 07 08
– Portable : 06 08 75 27 66 – E-mail :
eric.pilatte@wanadoo.fr

AMIGx France c/o Eric PILATTE – 14, Le Parc aux Chênes – 71640 DRACY LE FORT



AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE
GEMBOUX AGRO BIOTECH-ULg

HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE),

4

- e) les exclusions des membres ;
- f) toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil d'administration.

Article 14

- a) Une assemblée générale ordinaire doit se tenir chaque année.
- b) Une réunion extraordinaire peut être organisée lorsque le Conseil d'administration le juge utile ou lorsque le vingtième du nombre des membres la demande par écrit.

Article 15

Les convocations sont faites par lettre ou courriel, par le Conseil d'administration, 21 jours au moins avant la réunion et signées au nom du Conseil d'administration par le président ou par le secrétaire général.

Article 16

L'assemblée générale est présidée par le président, ou un vice-président lorsque le président est absent, ou encore par le membre comptant le plus grand nombre d'années d'affiliation à l'Amicale.

Article 17

Chaque membre effectif a le droit de participer à l'assemblée, soit en personne, soit par l'intermédiaire de tout mandataire de son choix, membre effectif lui-même ; chaque mandataire ne peut disposer de plus de cing procurations.
Tous les membres effectifs ont droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Article 18

- a) L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre présent ou représenté. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises.
- b) Par dérogation au paragraphe a), les décisions de l'assemblée comportant modifications aux statuts, exclusion d'associé ou dissolution volontaire de l'**AMIGx-France**, ne sont prises que moyennant les conditions spéciales de présence de majorité requise.

Article 19

Les décisions de l'Assemblée intéressant les membres ou des tiers sont portées à leur connaissance.

TITRE V : BUDGET ET COMPTES

AMIGx France c/o Eric PILATTE – 14, Le Parc aux Chênes – 71640 DRACY LE FORT



Supprimé:

Supprimé: AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE LA
FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES
DE GEMBOUX
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE)

Supprimé: Comité

Supprimé: dans la seconde moitié de l'

Supprimé: Comité

Supprimé: Comité

Supprimé: Comité

Supprimé: e

Supprimé: deux

Supprimé: Présidence

Supprimé: Tél./Fax : 03 85 98 07 08
– Portable : 06 08 75 27 66 – E-mail :
eric.pilatte@wanadoo.fr



AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE
GEMBOUX AGRO BIOTECH-ULg
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE),

5

Article 20

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Article 21

A la fin de chaque exercice, le **Conseil d'administration** fait un rapport de la situation financière et dresse le budget du prochain exercice.

L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

TITRE VI : MODIFICATION DES STATUTS

Article 23

L'assemblée générale a seul droit de statuer valablement sur :

- a) les modifications aux statuts ;
- b) la dissolution de l'Amicale.

L'assemblée ne peut délibérer valablement sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué à l'ordre du jour et si les deux tiers des membres effectifs sont représentés. Les décisions se prendront aux deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Amicale s'est constituée, elle ne sera valable que si elle est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'Assemblée.

Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés, le président ajourne la discussion et organise une nouvelle assemblée.

TITRE VII : DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Article 24

L'assemblée générale qui prononce la dissolution comme les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe l'attribution de l'actif de l'Amicale, qui sera obligatoirement consacré à un ou plusieurs objets entrant dans ces buts.

Statuts de l'**AMIGx-France** reproduits en 3 exemplaires originaux le , dont un exemplaire est destiné à la Sous-préfecture de Saône-et-Loire



Supprimé:

Supprimé: AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE LA
FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES
DE GEMBOUX¶
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE)

Supprimé: Comité

Supprimé: Article 22¶

¶
Les comptes sont vérifiés par deux
censeurs. Leur mandat est annuel, mais ils
sont rééligibles.¶
¶

Supprimé: Présidence

Supprimé: Tél./Fax : 03 85 98 07 08
– Portable : 06 08 75 27 66 – E-mail :
eric.pilatte@wanadoo.fr¶



AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE
GEMBOUX AGRO BIOTECH-ULg
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE),

Olivier van INGELGEM
Président

Marguerite FAURE
Secrétaire Général

6



Supprimé:

Supprimé: AMICALE DES INGENIEURS
ISSUS DE LA
FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES
DE GEMBOUX¶
HABITANT LA FRANCE (AMIGX-FRANCE)

Supprimé: Présidence

Supprimé: Tél./Fax : 03 85 98 07 08
– Portable : 06 08 75 27 66 – E-mail :
eric.pilatte@wanadoo.fr¶